



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION Règlement 287-2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière :

QUE le règlement numéro 287-2023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance régulière du 2 octobre 2023.

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 décembre 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, situé au 61-A, rue Principale, aux heures habituelles d'ouverture, ou sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-nazaire.ca

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Joanie Bolduc Pelchat

Directrice générale et greffière-trésorière

Donné à Saint-Nazaire, le 18 décembre 2023